



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents : 14 Votants : 18

L'an deux mille vingt-quatre le neuf décembre le Conseil Municipal de la Commune d'Orléat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Elisabeth BRUSSAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 Décembre 2024.

PRÉSENTS : Laurent DOLCEMASCOLO, Patricia LACHAMP, Céline DESSIMOND ; Christian ROBIN Daniel MAURIN, Sylvette MARECHAL. Grégory COINTE ; Cédric DAUDUIT, Anthony BOURBONNAUX, Stéphanie YVERNAULT; Héloïse FERRIER, Laurent SERIER, Véronique SAUZEDDE ;

Ont donné procuration :

Mme Nicole MARQUES à Céline DESSIMOND
Mme Sophie CARRE à Laurent DOLCEMASCOLO
Jean-Louis ROUVIDANT à Daniel MAURIN
Rémi CHABANAT à Elisabeth BRUSSAT

Absents : Patricia MONTAGNIER

Secrétaire de séance : Céline DESSIMOND

DELIBERATION

Budget commune, assainissement et Gestion Immobilière : Admission en non-valeur
N°2024/12/82

Objet : Finances locales : Décisions budgétaires

- Vu l'instruction budgétaire et comptable, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,
- Considérant les états des produits irrécouvrables dressés par le comptable public,
- Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Madame le Maire informe le conseil municipal que le Trésorier a transmis un état d'admissions en non-valeur pour le budget assainissement pour un montant total de 689.93 € Budget gestion immobilière 701.66 budget commune pour un montant de 940.70€.

Madame le Maire précise que les crédits sont inscrits au chapitre 65 compte 6541.

Mme le Maire donne lecture des pertes irrécouvrables

AR Prefecture

063-216302653-20241209-20241282-DE
Reçu le 11/12/2024



COMMUNE D'ORLEAT
CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DECEMBRE 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve l'admission des créances en non valeur comme ci-dessus

*Pour extrait conforme, fait et délibéré les jour, mois et
an ci-dessus, au registre sont les signatures.*

Fait à Orléat, le 09 décembre 2024



Le Maire
Elisabeth BRUSSAT

AR Prefecture

063-216302653-20241209-20241282-DE
Reçu le 11/12/2024